

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 415-2020

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 415-2020 établissant une nouvelle réserve financière de 132 465 \$ pour le financement de liens d'interconnexion entre le parc linéaire « Le p'tit train du nord » et le corridor aérobique pour les municipalités non limitrophes à ces dites infrastructures récréatives ainsi que pour la mise en valeur et l'amélioration de ces mêmes infrastructures récréatives, a été adopté de la façon suivante :

| | |
|----------------------|------------------------------|
| Avis de motion: | 25 novembre 2020 |
| Dépôt du règlement : | 25 novembre 2020 |
| Adoption : | 8 décembre 2020 |
| Entrée en vigueur : | 1 ^{er} janvier 2021 |

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Fait à Sainte-Adèle, le 9 décembre 2020.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,..... soussigné(e), de la
Municipalité de certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
....., entre h et h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce
.....